Voir les versets relatifs

(Gaïus Octavianus ; puis, après son adoption par Jules César, dont il était le petit-neveu, nommé Gaïus Julius Caesar Octavianus, enfin César-Auguste, né 23 sept. 63 av. J. -C, mort 19 août 14 ap. J. -C). Il fut d'abord membre du second triumvirat (Octave, Antoine, Lépide), puis, après l'élimination de Lépide et la bataille d'Ac-tium (2 sept. 31 av. J. -C), où il défit Antoine, devint seul maître du monde. Il reçut du Sénat, en 27 av. J. -C, le titre honorifique d'Auguste (grec sebastos : terme qui implique une vénération religieuse et qui qualifia dans la suite tous les empereurs romains). Pour ses interventions dans les affaires de Palestine, voir l'article Palestine au siècle de J. -C, parag. 2, 3, 4.

--On lit dans Lu 2:1: « Or, il arriva, en ces jours-là, qu'il sortit un édit de César-Auguste ordonnant que l'univers entier fût recensé » (Lagrange). Il faut donner au mot « sortit » la valeur d'un plus-que-parfait, c-à-d. « avait été promulgué », puisque la promulgation d'un édit précède l'obéissance à cet édit ; et c'est par obéissance à l'édit, antérieurement promulgué, que Joseph et Marie quittèrent Nazareth pour Bethléhem. Le verset 2 est une remarque intercalée comme détermination chronologique entre la mention de l'édit et le commencement du récit : « Ce dénombrement fut le premier et eut lieu pendant que Quirinius était gouverneur de Syrie. » Le sens est celui-ci : « Ce fut là un premier recensement, et il eut lieu, etc. » Il y a donc en une seule phrase deux affirmations : cette mesure fut la première, prise par Auguste, et elle fut exécutée alors que Quirinius était gouverneur de Syrie. Luc sait (Ac 5:37) que cette prescription, jusque-là inouïe, devait provoquer une extraordinaire agitation au sein du peuple juif et donner naissance au parti des zélotes (voir ce mot et Palestine au siècle de J. -C, parag. 9). Il rappelle que Jésus naquit au moment où, pour la première fois, un recensement semblable avait lieu. Et c'est pour obéir à l'ordre impérial que Joseph et Marie quittèrent Nazareth pour aller à Bethléhem, « afin de se faire enregistrer chacun dans sa ville ».

Or, il faut examiner deux faits :

1. le recensement, 2. le moment où Luc le place.

1. Le recensement. L'histoire profane ne sait rien d'un recensement ordonné par Auguste pour toute la terre, c-à-d. pour tout l'empire. Tacite (Ann., I, 11) raconte qu'après la mort d'Auguste, Tibère se fit apporter un registre, ouvrage d'Auguste, qui contenait l'état des richesses de l'empire, le nombre des citoyens et des alliés sous les armes, etc., mais c'est autre chose que la mesure indiquée Lu 2:1. Ce que nous savons, c'est qu'à cette époque il y eut des recensements dans les Gaules, en Egypte et en Syrie ; comme la Palestine avait avec la Syrie un certain lien administratif (voir Gouverneur), n'est-il pas naturel que l'on ait

fait pour la Palestine ce que l'on faisait pour la Syrie ? Mais--et c'est ici une autre objection que l'on fait à la valeur historique de Lu 2:1

--Joseph n'était pas obligé de se rendre à Bethléhem : c'est au lieu de son domicile, non de son origine, qu'il devait se faire inscrire. Imparfaitement renseignés comme nous le sommes sur les circonstances particulières des parents de Jésus, nous ne pouvons déclarer péremptoirement impossible un voyage surprenant, mais pas pour autant inexplicable. Depuis quand les ancêtres de Joseph, Joseph lui-même avaient-ils quitté Bethléhem pour s'établir à Nazareth ? Nous l'ignorons. Si Joseph avait conservé quelque fonds de terre à Bethléhem, il pouvait avoir intérêt à ce que ses droits personnels fussent établis par l'autorité romaine. Il est naturel qu'il ait pris Marie avec lui dans la situation où elle se trouvait ; il n'a pas voulu l'abandonner quelques semaines avant la naissance du petit enfant. Enfin, on dit qu'au moment où Hérode était encore vivant, Rome ne devait ni ne pouvait intervenir dans les affaires de Judée, ni ordonner une mesure comme celle-là, dans le territoire d'un roi associé de Rome. Cette objection perd de sa valeur si l'on tient compte des faits racontés dans l'article cité plus haut : Hérode était vassal de Rome ; ses sujets avaient été forcés de prêter serment d'allé geance à César en même temps qu'au roi ; ce qui suppose que le pays est envisagé par Rome comme sujet auquel on tient à faire sentir qu'il n'est pas libre. Enfin, les circonstances étaient telles qu'il était de bonne administration de connaître la contrée, en vue de troubles toujours possibles. Les objections faites ne sont pas de nature à emporter la conviction.

2. L'époque du recensement. Là-dessus, la difficulté est tout autrement grande, attendu qu'au moment où Quirinius était gouverneur de Syrie, Hérode était'mort (printemps 4 av. J. -C.). Quirinius aurait-il été deux fois gouverneur, c-à-d. 3/2 av. J. -C, et 6 ap. J. -C ? Ce n'est pas impossible. Mais même ainsi, la concordance des dates n'est pas établie ; il est impossible d'attribuer une autorité suffisante aux renseignements de Fl Josèphe ; ils doivent toujours être vérifiés avec soin. On a trouvé à Antioche de Pisidie (voir art.) une inscription qui amène les savants à fixer la date du gouvernement de Quirinius d'une autre manière qu'on ne croyait jusqu'ici. Il aurait été gouverneur de 10 à 7 av. J. -C. Ce fait remet en question le problème que l'on croyait pouvoir résoudre de façon approximative. Il convient d'attendre de nouvelles découvertes. Que Quirinius ait été gouverneur de Syrie, une inscription du temps d'Auguste le déclare et confirme Lu 2:2, tandis que Josèphe ne lui donne jamais son titre officiel : legatus Augusti pro proetore, ce qui prouve à tout le moins son peu d'exactitude en cette affaire. On trouvera Rev. Bibl., 1911, n° 1, un article (Lagrange) et dans les Commentaires, les renseignements bibliographiques nécessaires à l'étude complète d'un sujet particulièrement difficile. Josèphe est très insuffisamment renseigné sur toute cette époque de l'histoire ; son récit est d'une surprenante brièveté. Voir Chronol. du N.T., I, 1. Ern. M.

Utilisé avec autorisation de Yves PETRAKIAN

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. © 2022 - www.topchretien.com

Versets relatifs

Lévitique 1

2 « Transmets ces instructions aux Israélites : Lorsque quelqu'un parmi vous fera une offrande à l'Eternel, il offrira du bétail, du gros ou du petit bétail.

Luc 2

1 A cette époque-là parut un édit de l'empereur Auguste qui ordonnait le recensement de tout l'Empire.

2 Ce premier recensement eut lieu pendant que Quirinius était gouverneur de Syrie.

Actes 5

37 Après lui est apparu Judas le Galiléen, à l'époque du recensement, et il a attiré du mond à sa suite. Lui aussi est mort et tous ses partisans ont été dispersés.